

**PROCES VERBAL  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FEVRIER 2016**

**PRESENTS : DIAZ Arnaud – DIAZ Yvan – BOUQUIGNAUD Daniel – MANESCAU Serge  
ROUSSET Marie France - SILVA Arlette**

**ABSENTS EXCUSÉS : LENNE Mauricette**

**DATE DE CONVOCATION : 3 février 2016**

Madame Marie France ROUSSET est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21H00.

Le quorum est atteint pour permettre de délibérer

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 puis le fait approuver et signer par les membres du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

- Marché Maîtrise d'œuvre « maison des cimes »
- Questions diverses

**MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE « maison des cimes »**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de lancer le marché pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la « maison des cimes » (architecte).

Le conseil municipal vote cette proposition à l'unanimité

Point sur le projet :

Budget environ 654 000 € (y compris la prestation de pilotage de projet d'Aude DESSAUNY).

Subventions attendues :

- Etat : 293 000 €
- Région (notifié) : 36 000 €
- Département : 45 000 €
- CAF : 5 000 €

Par ailleurs, des demandes ont été et seront déposées auprès de : Vinci, EDF, Ministère de l'Intérieur.

M le Maire rencontrera prochainement la DDCSPP pour refaire le point sur le projet.

CLAE

Le devis pour l'étude de faisabilité de l'architecte s'élève à 2 000 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Déviation Ax les Thermes

Les ronds-points de Perles et Castelet et d'Ax les Thermes (sortie sud) : aménagements estimés à 250 000 €. La commune d'Ax les Thermes et la communauté de Communes s'engagent à financer 80 % des travaux, le reste serait à la charge des communes.

- Aménagement rond-point de l'Hospitalet

M le Maire informe que Mme LENNE a contacté les Serres d'Arnave afin d'avoir un devis.

- Exposition Monumentale.

M le Maire informe qu'un photographe professionnel viendra faire des portraits des habitants du village pour l'exposition.

Coût de l'opération : 5 000 €

- M FABBIS indique qu'il paye une redevance sur sa taxe d'habitation pour le parking et donc il souhaite un aménagement de ce parking. M le Maire consulte MF ROUSSET sur la question de cette redevance. MF ROUSSET précise que pour toutes les habitations comprenant garage et/ou parking il est mentionné sur la taxe d'habitation « garage parking », ce qui ne signifie pas que l'on paye pour les 2. M le Maire, compte tenu de la baisse du budget, n'est pas d'accord pour l'aménagement demandé (pose de barrière).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions dans le public.

La séance de ce conseil municipal est levée à 22H30.

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux